

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1221

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon**

objet : **Régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention et modification des statuts**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1221**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Lyon

objet : **Régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention et modification des statuts**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les Nuits de Fourvière sont, depuis le 1er décembre 2005, un établissement public industriel et commercial (EPIC) géré sous la forme d'une régie personnalisée. Dotée d'une autonomie juridique et financière, cette régie personnalisée a pour objet l'organisation d'un festival des arts de la scène, rattaché au parc des théâtres gallo-romains de Fourvière.

À ce titre, cet établissement a pour mission :

- avec le festival, de respecter et mettre en valeur le site historique des théâtres gallo-romains de Fourvière et d'en assurer la promotion auprès de son public,
- d'établir un programme artistique en produisant, coproduisant et diffusant les spectacles,
- de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'information et à l'accueil des publics,
- de permettre l'accès de ses activités à tous les publics, notamment par des tarifs adaptés aux jeunes et aux populations défavorisées,
- de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'exploitation et à l'animation du festival tels que infrastructures techniques, billetterie, buvette, restauration,
- de gérer les crédits et ressources financières accordés par la Métropole de Lyon notamment.

Attribution de subvention pour l'édition 2016 des Nuits de FourvièreBilan de l'édition 2015

Fondé en 1946, le festival Les Nuits de Fourvière s'inscrit dans le circuit des grands festivals internationaux pluridisciplinaires. Le croisement des disciplines artistiques (théâtre, danse, cirque et toutes les formes de musiques) permet de rassembler la population sans segmentations générationnelles et artistiques durant 2 mois sur la colline de Fourvière et d'autres lieux de la Métropole.

La 70^e édition du festival a eu lieu du 2 juin au 31 juillet 2015.

Au total, 52 spectacles (contre 58 en 2014) ont été donnés pour 150 représentations (127 en 2014) : 80 de théâtre, 39 de musique, 25 de cirque et 6 de danse. Ces représentations se sont déroulées sur 12 lieux : 11 sur le territoire de la Métropole (Grand théâtre (41) ; Odéon (15) ; Maison de la Danse (8) ; Fort de Bron (10) ; Ensatt (15) ; parc de Lacroix-Laval (17) ; Théâtre de la Renaissance - Oullins (4) ; Le Radiant-Bellevue - Caluire-et-Cuire (3) ; Musée des Confluences (4) ; Lycée Saint-Just (1) ; parc de Parilly (30)) et un sur le territoire du Département du Rhône au Musée de Saint-Romain-en-Gal à Vienne pour 2 représentations.

10 créations et premières françaises ont été proposées au public, dont *Bestias* par la compagnie Baro d'Evel, *Trissotin ou les femmes savantes* par Macha Makeïeff, *La Cerisaie* par Christian Benedetti, *On achève bien les anges* par le Théâtre équestre Zingaro pour les créations, et *Le Songe d'une nuit d'été* par Tim Robbins, *Life in Progress* de Sylvie Guillem pour les premières françaises. Le festival a coproduit les spectacles suivants : *Bestias* de la compagnie Baro d'Evel, *On achève bien les anges*, *Yo*, *Carmen*, chorégraphie María Pagés, *Trissotin ou les femmes savantes*, *La Cerisaie* et *Life in Progress*.

Cette édition a attiré 192 000 spectateurs (142 000 en 2014) dont 158 000 spectateurs dans les théâtres antiques et autres lieux et 33 000 spectateurs au parc de Parilly pour le spectacle de Zingaro, soit un taux de fréquentation moyen par spectacle de 85,1 % (83,5 % en 2014).

En outre, Les Nuits de Fourvière ont noué de nombreux partenariats et collaboré avec différentes institutions culturelles du territoire : l'Opéra national de Lyon, l'Orchestre national de Lyon ou encore le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon.

Autour du festival, Les Nuits de Fourvière ont mené des actions diverses en direction de différents publics, avec notamment :

- un rassemblement autour d'un grand pique-nique afin de présenter la programmation aux 700 foyers résidents à proximité du théâtre antique. À cette occasion, chaque foyer reçoit une invitation (valable pour 2 personnes),
- des ateliers de pratique artistique ouverts à tous (150 participants) dans un partenariat avec la MJC Ménéval / École de cirque de Lyon au cours d'un week-end dédié au cirque, encadré par des intervenants professionnels,
- en association avec la Mairie du 5^e arrondissement, l'organisation de l'événement gratuit *Un weekend à Saint-Just* sur 3 jours du 12 au 14 juin, qui a rassemblé environ 500 participants,
- en échos aux spectacles *A midsummer night's dream* et *Life in progress*, 2 films ont été présentés respectivement à l'Institut Lumière et au Cinéma Comoedia (400 spectateurs au total),
- un travail avec les missions locales de Bron, Vénissieux et du 5^e arrondissement de Lyon permettant de pourvoir 4 emplois saisonniers par des jeunes provenant de ces structures d'accompagnement,
- la participation au dispositif de l'association Culture pour tous, qui a pour but de lutter contre l'exclusion et les discriminations en facilitant la participation à la vie culturelle de personnes en difficulté, par l'attribution de 2 000 invitations,
- en lien avec la direction de l'insertion et de l'emploi de la Métropole, 150 places offertes à des bénéficiaires du RSA, réparties sur 2 soirées.

L'édition 2015 a également été marquée par un partenariat avec le Musée des Confluences. Outre la présentation de saison et les différents concerts qui s'y sont déroulés, les 2 institutions et l'Office de Tourisme ont proposé une offre événementielle groupée. Le pack proposé comprenait une place pour l'une des 5 soirées les plus demandées du festival, une nuit d'hôtel, la Lyon City Card aux couleurs du Musée et une visite privilège par un membre de l'équipe de direction du Musée.

Les Nuits de Fourvière ont généré des retombées économiques avec 3 000 nuitées hôtelières, une vingtaine de sous-traitants locaux (10 000 repas servis au village, 9 000 repas servis aux techniciens et artistes (catering), location de structures et de matériels sons et lumières, etc.), faisant du festival un moteur économique local. La stratégie du « zéro bénévole » profite à l'augmentation des emplois salariés (jusqu'à 509 personnes employées directement par l'établissement, sans compter les centaines d'artistes et techniciens invités).

Comme à chaque édition, Les Nuits de Fourvière ont reçu des journalistes venus du monde entier (1 056 billets distribués à la presse en 2015) et a noué des partenariats avec la presse tant locale que nationale (Le Progrès, le Petit Bulletin, France 3, RCF, Le Monde, Télérama, Arte Concert, France Inter, etc.).

Programmation de l'édition 2016

La prochaine édition du festival se déroulera du 2 juin au 31 juillet 2016.

Sa programmation respectera le caractère pluridisciplinaire des Nuits de Fourvière en mêlant créations et spectacles de variété. Le festival continuera à visiter d'autres « territoires » que la seule colline de Fourvière.

Le programme des productions et coproductions sera, comme chaque année important, les Nuits de Fourvière coproduisant 5 spectacles et assurant la production déléguée de 2 spectacles : *Garrincha* et *la Stratégie d'Alice*.

Les Nuits de Fourvière planteront au parc de Lacroix-Laval un « village de cirque » durant tout le mois de juillet. Quatre compagnies investiront cet espace : les frères Forman avec le spectacle *Obludarium*, Circus Ronaldo avec 2 spectacles différents, la volière Dromesco et enfin la Compagnie Bête de Foire. Les chapiteaux de ces compagnies seront implantés autour d'un « bal monté », qui accueillera des bals et des conférences.

Le théâtre sera très présent dans cette édition 2016 avec la présence de grandes figures du théâtre contemporain : Bob Wilson mettra en scène *Baryshnikov* à la Maison de la Danse, Robert Lepage présentera son nouveau spectacle au Théâtre des Célestins, Simon Mcburney mettra en scène *The Encounter* au Radiant-Bellevue et Patrick Pineau mettra en scène Eric Elmosnino dans un texte de Serge Valletti sur le footballeur « Garrincha ». Les Nuits de Fourvière remonteront ce spectacle avec une nouvelle mise en scène dans un petit théâtre de 200 places, construit pour l'occasion dans la cour du Collège Jean Moulin à Lyon 5^e.

Le sport sera également présent sous la forme d'un spectacle de danse contemporaine sur glace *Le Patin Libre*, qui se déroulera à la patinoire Charlemagne. Les Comp Marius seront également présents pour la 3^e édition successive avec une trilogie Pagnol présentée aux Subsistances.

En musique, Les Nuits de Fourvière seront à l'initiative d'une création autour du compositeur Moondog. Autour des œuvres de ce compositeur atypique, on retrouvera Stefan Eicher, les sœurs Labecque et l'Orchestre national de Lyon.

Parmi les spectacles de variété, on retrouvera notamment : Sigur Ros, William Sheller, Zazie, Lambert Wilson, Souchon/Voulzy, Cabrel, Louise Attaque, Angélique Ionatos, Bertrand Belin, etc. L'édition 2016 verra également le retour à Lyon de Michel Polnareff.

Budget réalisé 2015 - budget prévisionnel 2016

Les chiffres du budget 2015 sont marqués par la présence au parc de Parilly du Théâtre Équestre Zingaro. Les 30 représentations de ce spectacle ont impliqué une hausse des dépenses et une augmentation des recettes qui impactent le budget global du festival. Destiné à accueillir, environ une année sur deux, des spectacles d'une certaine ampleur (Zingaro, Cirque Plume, Cirque du soleil, etc.), le parc de Parilly ne sera pas exploité en 2016.

Dépenses	2015 réalisé (en €)	2016 (en €)
charges à caractère général	8 710 000	7 110 825
charges de personnel et frais assimilés	2 800 000	2 606 203
autres charges de gestion courante	705 000	402 792
charges financières	0	0
charges exceptionnelles	0	8 680
dotation aux provisions	30 000	0
impôts sur les bénéfices et assimilés	30 000	0
opération d'ordre	87 000	72 845
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 362 000	10 201 345
Recettes	2015 (en €)	2016 (en €)
atténuation de charges	10 000	0
ventes de produits, de prestations	7 100 000	4 749 665
subvention d'exploitation Métropole	3 710 000	3 487 400
subvention d'exploitation autre	40 000	33 330
autres produits de gestion courante	1 260 000	1 484 395
produits exceptionnels	305 000	237 500
reprise sur provision	0	0
résultat d'exploitation reporté	/	209 055
TOTAL	12 425 000	10 201 345

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 487 400 € dans le cadre de l'organisation de l'édition 2016 du festival Les Nuits de Fourvière, soit un montant en baisse de 6 % par rapport à l'édition 2015.

Avenant à la convention du 4 février 2012

Une convention de gestion d'une durée de 6 ans a été signée entre la régie personnalisée et le Département du Rhône, auquel la Métropole s'est substituée de plein droit le 1er janvier 2015, conformément à la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Elle définit les relations administratives et financières entre la Métropole depuis le 1er janvier 2015 et la régie Les Nuits de Fourvière, et prévoit notamment l'attribution annuelle d'une subvention à la régie d'un montant de 3 710 000 € pour toute la durée de la convention.

Afin de respecter le cadrage budgétaire de la Métropole, le montant de la subvention allouée à la régie Les Nuits de Fourvière est diminué de 6 % et représentera 3 487 400 € en 2016.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'approuver les modifications des termes de la convention de gestion pluriannuelle (article 12) par avenant d'une durée d'un an.

Une nouvelle convention d'objectifs et de gestion pluriannuelle entre la Métropole et la régie sera ensuite élaborée au plus tard à l'issue de la convention actuelle. Des conventions financières annuelles seront conclues pour tenir compte de l'annualité budgétaire et du cadrage financier de la collectivité.

Modification des statuts relative à l'élection d'un vice-président

Cette modification a pour but de mettre en conformité les statuts de la régie Les Nuits de Fourvière avec le code général des collectivités territoriales (CGCT). Pour les régies autonomes personnalisées, l'article R 2221-9 du CGCT prévoit que « Le conseil d'administration ou le conseil d'exploitation élit, en son sein, son président et un ou plusieurs vice-présidents. ».

Les statuts adoptés en 2006 par le Conseil général du Rhône et modifiés en 2015 par délibération n° 2015-0396 du Conseil du 29 juin 2015 ne prévoient aucun vice-président. Sur la base de l'article 26 des statuts de la régie Les Nuits de Fourvière, les statuts sont modifiés par la Métropole de Lyon sur proposition du conseil d'administration.

Ainsi, la proposition de modification statutaire suivante est soumise au vote du Conseil (les modifications apparaissent ci-dessous en italique) :

« Article 7 – Président et Vice-Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit en son sein un président ainsi *qu'un vice-président*. Leur mandat prend fin à chaque renouvellement du conseil d'administration.

En cas de déchéance ou de démission du président *ou du vice-président* du conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article précédent, le conseil d'administration élit en son sein un nouveau président *ou un nouveau vice-président* » ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 487 400 € à la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière pour l'édition 2016 du festival des Nuits de Fourvière,

b) - l'avenant à passer entre la Métropole de Lyon et la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière fixant le montant de la subvention versée pour l'année 2016,

c) - la modification des statuts de la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 657381 - fonction 311 - opération n° 0P33O4061A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.